

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
11048

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Subventions allouées à des associations de prévention au titre de la protection de l'enfance. Exercice 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental a conclu des conventions avec des associations au titre de la protection de l'enfance pour mener notamment des actions de prévention auprès des jeunes en difficulté.

Ces associations ont pour objet :

- Prévenir la délinquance juvénile afin d'éviter les passages à l'acte et les conduites à risque.
- Prendre en charge des jeunes en situation d'échec (exclusion des collèges, condamnation par le tribunal), et proposer un accompagnement éducatif adapté, en leur permettant de vivre des situations de réussite.

Le présent rapport, dont les tableaux de propositions de subventions sont en annexe, a pour objet de proposer le renouvellement des subventions pour le fonctionnement des associations de prévention œuvrant au titre de la protection de l'enfance.

En cas d'accord, les subventions de fonctionnement feront l'objet d'un versement unique, après signature avec chacune des structures de la convention type prévue à cet effet.

Le montant total des subventions s'élève à 129 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

